



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 30 Mars 2016

Date de la convocation 22 Mars 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. MALLET Denis, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. RUIZ Salvador, M. GARCIA Jean, M. BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M. DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M. FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M. BRUN Olivier, LACOSTE : M. VENTRE Philippe LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MOUREZE : M. DIDELET Serge, NEBIAN : M. BARDEAU Francis, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. VALERO Claude, M. ALEIX Bertrand, M. GASC Georges, M. DUPONT Laurent, SALASC : M. COSTES Jean, VILLENUEVTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M. REVEL Claude, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M. DÔ Laurent, M. PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M. VIALA Daniel à M. COSTE Bernard, Mme MALMON Sylvie à M. BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M. ALEIX Bertrand, Mme BOUISSON Mylène à M. GASC Georges, M. DIDELET Serge à M. RODRIGUEZ Joseph.</p>

Objet : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – Vote du taux 2016.

Monsieur Jean Claude LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération du 14 Avril 2015, le conseil communautaire a fixé le taux de la CFE à 33,10 %. Le budget primitif 2016 de la Communauté de communes du Clermontais est présenté à taux de fiscalité constant.

En conséquence, Monsieur Jean Claude LACROIX propose aux membres du Conseil communautaire de maintenir ce taux pour l'année 2016 et de le fixer ainsi à 33,10 %.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire a ouï l'exposé de Monsieur Jean Claude LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de maintenir le taux de CFE pour l'année 2016 et de le fixer ainsi à 33,10 %.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160407-2016-03-30-27-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016